Compte-rendu des élus Alternative à l'EPEX de la CFVU du 19 mai 2022

1) Informations générales

Le **dialogue des formations** entre les composantes et l'équipe de direction est en cours, en vue de la prochaine accréditation. Les travaux concernant la réponse à l'**AAP Excellences** est en cours avec le CODIR formation, le Conseil d'administration et le **Groupe de travail sur le premier cycle** qui se réunira les 24/05 et 21/06. Le **Groupe de travail sur le règlement des études** a commencé ses travaux. **L'IGESR** a auditionné l'établissement sur la réussite en première année en licence dans le cadre d'une visite le 18/05. A cette occasion les données ont été collectées et ont été transmises au Groupe de travail sur le premier cycle. Le 25/05 se tiendra un **atelier-rencontre des référents innovation pédagogique** où la nouvelle DAPI sera présentée. Ces référents donneront un avis sur les congés pour projets pédagogiques et échangeront sur le dispositif (points forts et faibles). Il s'agira aussi d'aborder l'animation du réseau des référents pédagogiques et de leurs missions. Un appel à candidature a été lancé le 4/5 parmi les enseignants-chercheurs et les enseignants élus au CFVU pour être membre du Conseil des sports prévu par les statuts du SUAPS : pas de candidature pour le moment.

1.1 Blocs de compétences et compensation

Pour 116 parcours/année, le taux de réussite sur les présents est de 46,6 % et la part des ajournés ayant la moyenne générale mais n'ayant pas validé un BCC est de 51,8 %. Sur 88 années/parcours, hausse du taux de réussite de 10% : 30 années/parcours avec un taux de réussite en baisse et 53 années/parcours avec un taux de réussite en hausse. Le taux de réussite au S1 est relativement bas (mais parfois sur quelques étudiants dans les formations à faible effectif) mais sans baisse du taux sur une année. Les modalités de compensation sont très variables d'une composante à l'autre : absence de compensation, compensation inter-semestres avec condition, compensation inter-semestres si MG > 10 à l'un des deux semestres, compensation « à discrétion du jury », « soumise à décision du jury », voire « au cas par cas, en invoquant si besoin la règle de progression ». Nécessité d'un travail sur l'ensemble de l'université sur les modalités de compensation. Les élu.es de la liste Alternative tiennent à disposition des collègues des exemples de taux de réussite pour certaines L1.

1.2 <u>Démarche Qualiopi</u>

Depuis janvier 2022 (suite à la loi « liberté de choisir son avenir professionnel » de 2018), certification qualité des établissements pour avoir accès aux fonds de la formation professionnelle. Pour les universités, sur la base de l'évaluation de l'HCERES. Rencontre en novembre 2022, pour une mise en cohérence des critères et des indicateurs entre l'HCERES, la CTI et France compétence. Actuellement 3 questionnements de l'HCERES : - continuer à se baser sur l'évaluation de l'HCERES et l'accréditation ; - labellisation Qualiopi individuelle ; - labellisation spécifique aux établissements de l'ESR. Déjà des évolutions du référentiel HCERES de la vague C avec un renforcement de l'évaluation de la formation professionnelle avec des éléments de preuve et l'élaboration d'une grille de comparaison des référentiels qualiopi et de l'HCERES. Conséquence sur l'établissement : mise en place de la démarche qualiopi depuis janvier 2022 au sein des composantes, préparation de l'audit FCU en mai 2022, formation aux audits en juin 2022, audit de suivi FCU en octobre 2022, audit blanc en novembre 2022 et obtention de qualiopi en décembre 2022. L'audit FCU existait de manière facultative avant la loi 2018, cette dernière la rendant obligatoire. Le label FCU permet d'éviter 60% des questions lors de l'audit qualiopi.

Intervention : appel à des certificateurs privés alors que l'on devrait s'en passer. Pas assez de personnel à U Lille contrairement aux sociétés privées.

Intervention des élu.es de la liste Alternative : Rejoint l'intervention précédente. Est-ce que les formations initiales vont être concernées ? France compétences est en déficit et renfloué par l'État. Absence de représentants enseignants dans ses commissions. On n'a plus la main sur nos diplômes.

Réponse administration : Formation initiale également concernée car il y a mixité des publics. France compétence ne fait pas les fiches RNCP, elle ne fait que les valider.

Intervention : Avant l'université avait la main sur ces diplômes, maintenant c'est un organisme privé.

Réponse administration : Aujourd'hui c'est encore l'université qui délivre les diplômes

Intervention : coût certifications compensé par l'argent que nous recevons. Évaluation non pas de la qualité de la formation. A aidé à clarifier des éléments. Met en évidence des démarches de progrès. Le pire c'est de perdre la certification.

1.3 Chargés de mission FTLV

Sylvie Delmer : Chargée de mission Entrepreneuriat –Etudiant

Réjane Lestrelin et Laurent Amsellem : Chargés de Mission sur la réforme du 1ercycle des études de santé

Réjane Lestrelin se présente : Pilote du projet corpus = mise en place des mineures santé 1 et 2 + tutorat en L.AS. Création d'une maison des tuteurs entre les 3 établissements + hybridation des enseignements. Lien avec la catho et l'UPHV. Gestion administrative, financière et pédagogique.

1.4 Vie étudiante

Question : remplacement du chargé de mission "transversalité"

1.4 Vie étudiante Voir diaporama

Exonération: 7,5% pour le moment

Élargissement de la composition d'exonération : 3 élu.es CA et 3 élu.es CFVU

Intervenant : quid de la FC.

Rep : commission se prononce sur les frais d'inscription. Commission sur l'exonération de la formation pour le FC. Pour bénéficier cette exonération, nécessité de mobilisé une partie de financement par le Compte personnel de formation.

Intervenant : on n'a pas forcément un CPF. Mais tout le monde n'a pas de CPF. On peut donner des exonérations pour aider ceux qui n'ont pas de CPF

2. Approbation du PV du 7 avril 2022

Thomas: RAS sur mes interventions

Loris : Idem Niel : Pareil

24 pour (nous) 3 abstention 1 NPPV

3. Préparation rentrée 2022-2023

3.1 Notes de cadrage des stages

Thomas: 4 remarques:

1/ insertion du terme BUT : or, les BUT sont des licences pro (donc redondant - le terme but n'est que le "nom d'usage" du diplôme)

2/ sur le stage anticipé dans une année supérieur : le stage est une partie intégrante d'une formation ; un aller et retour entre l'apprentissage en université et la mise en pratique dans le milieu pro ; l'anticipation paraît incohérente avec un stage bénéfique puisque la formation sur lequel il s'appuie n'a pas encore eu lieu

3/ stage pendant la période de césure : pour moi, un non-sens ; un stage doit être lié à une formation, sinon, c'est de l'emploi déguisé (et sous-payé)

4/ dans partie élaboration d'une convention, il semblerait utile d'ajouter qu'une convention de stage doit être signée avant le début du stage...

Je serais plutôt une abstention (cf. stage anticipé et en césure)

Nathalie:

- D'accord avec la remarque sur le BUT (1/) qui ne doit pas figurer dans le document -> amendement à faire pour en demander la suppression ;
- Dans l'arrêté licence il n'y a aucune mention du stage obligatoire. Il est simplement précisé que : "Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel." C'est dans l'arrêté de la licence professionnelle que le stage est obligatoire (Arrêté du 6

décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle) -> amendement à faire : La Licence générale peut également prévoir des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, qui peuvent donner lieu à une évaluation dans le cadre de périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel prendre la forme d'un stage, obligatoire ou optionnel intégré dans la maquette avec, le cas échéant, une validation de crédits ECTS.

- D'après l'article L. 124-2 du code de l'éducation, il est indiqué que "le nombre de stagiaires suivis simultanément par un même enseignant référent et les modalités de ce suivi pédagogique et administratif constant sont définis par le conseil d'administration de l'établissement, dans la limite d'un plafond fixé par décret". Donc le passage suivant : "Conformément à l'article L. 124-2 du code de l'éducation, un même enseignant référent ne peut suivre simultanément plus de 24 stagiaires." n'est pas exact -> amendement : "Conformément à l'article L. 124-2 du code de l'éducation, L'établissement préconise, lorsque l'encadrement de la formation le permet, de ne pas dépasser 16 stagiaires par enseignant référent et ne peut en aucun cas dépasser L'établissement préconise qu'un même enseignant référent ne peut suivre simultanément plus de 24 stagiaires. Celui-ci est responsable du suivi pédagogique de la période de formation en milieu professionnel ou du stage."
- 2/ D'accord avec Thomas. Amendement : demande de suppression "ou de projet d'intégration à une formation sélective à n+1"
- stage de réorientation ou de découverte : suivi de stage non rémunéré ! -> amendement : nécessité de rémunérer la personne qui suit le stage même si c'est deux semaines. C'est une activité pédagogique comme une autre. Je ne comprends bien ce qu'est-ce type de stage quand l'étudiant a dans son cursus une UE stage.
- 3/ d'accord avec Thomas. Difficile d'amender.
- 4/ d'accord avec Thomas -> amendement : Tout stage fait l'objet d'une convention de stage qui doit être signée avant le début du stage.

-Contre le stage en césure --> Demande suppression

Niel : pas franchement d'accord avec le refus du stage en césure. Certes de l'emploi déguisé mais en soit c'est le fait de tous les stages. Ceux en césure ont au moins l'avantage d'être sûrs d'être plus longs que deux mois et donc d'être payés (à la moitié à du smic). Pour des étudiant-e-s qui doivent travailler l'été, il pourrait s'agir d'un des seuls moyens de faire un stage, surtout que avec les nouvelles règles gouvernementales sur les césures, la bourse est maintenue.

Thomas: On peut avoir bien sûr parfois des avis divergents, mais je ne comprends pas trop le point de vue de Niel sur les stages en césure: s'il s'agit d'un emploi, pour moi, les étudiants doivent être payés avec un vrai salaire, pas avec la gratification stage qui correspond à un demi-smic. Et comme il s'agit d'une année de césure, le stage ne pourra pas être pris en compte dans la formation (lorsqu'il y a des stages obligatoires dans la maquette), donc l'étudiant concerné devra toujours faire un stage pendant l'année.

Niel: Je comprends bien ton argumentaire. Mais aujourd'hui dans beaucoup de formations pouvoir faire un stage en plus des stages obligatoires, par exemple l'été, est une vraie manière de se démarquer, d'améliorer son dossier et ses chances de recrutement par la suite. Or, sans les stages de césure, les stages non-obligatoires sont presque obligés de se tenir l'été, alors que beaucoup d'étudiant-e-s doivent travailler pour financer leurs études, et n'ont donc pas le moyen de se distinguer par un stage. Les stages d'été sont d'ailleurs bien souvent non payés car juste plus courts que deux mois. Le stage non-obligatoire devient donc donc une forme de distinction élitiste des personnes plus favorisées. Le stage en césure permet en partie de contrer ça, en offrant aux étudiant-e-s de consacrer une partie de leur année à un stage non-obligatoire, sans perte de bourses et avec l'assurance d'un stage payé car long.

De plus, je trouve que tous les stages sont en fait véritablement des emplois, et pas seulement les stages en césure, ce ne sont que des moyens d'avoir de la main d'œuvre pas chère facilement pour le patronat.. Je suis donc bien d'accord que tous les stages devraient être payés au smic mais tant que nous sommes dans ce système là, je trouve qu'autoriser les stages en césure est un moindre mal.

Thomas : Pour ma part, il ne devrait y avoir de possible que les stages obligatoires, mais je comprends l'argument. Ceci dit, même si l'on évacue la question des stages en césure, le reste du texte suffit à mon sens à justifier une abstention, voir un vote contre en fonction "du sort" réservé à nos amendements.

Niel: Oui je vais de toute façon m'abstenir étant donné les problèmes sur le reste du texte.

Notes pendant la séance :

Présentation des changements dans la note de cadrage

Obligation de faire un stage dans les maquettes mais besoin de faire un stage supplémentaire pendant l'année de redoublement + possibilité de rentrer en N+1 (stage en L3 mais qui se rend compte que le master qu'il veut intégrer un master où parmi les requis nécessite d'avoir un stage spécifique pas dans la maquette : répond à une demande de nos étudiants

Quand pas prévu dans la maquette de stage les étudiants souhaitent faire des stages courts hors maquette (découverte, orientation) qui ne doit pas empiéter la formation. C'est un plus.

Intervention : stage à l'étranger. Formation à distance : cas d'étudiants où ils sont en zone rouge. Imposition de faire un stage dans un autre pays peut poser problème car ils ne peuvent pas sortir de leur pays. Ils restent même chez eux car ils sont en danger.

Intervention : exemples précis à domicile ? En quoi être à domicile est être en immersion professionnelle. Il y a peut être des mots à changer.

Intervention syndicats étudiants : stage a pour objectif d'insertion professionnelle. Réservé de stage à domicile. Tout le monde ne peut pas suivre les cours en distanciel ni aussi le matériel. Stage découverte obligatoire : bcq de pbs car un étudiant sur deux travaille. Stage non rémunéré. Situation précarité étudiante accentuée. Rapport professionnel à partir du job étudiant : même retour qu'un stage, on travaille car cela permet de subvenir à nos besoins de vie. Le fait que ce soit obligatoire c'est problématique dans certains cas.

Intervention : stage à distance. Pas convaincu qu'il faille l'encourager. Ce n'est pas vraiment un stage.

Intervention : question des stages distanciel -> en FLE c'est partout dans le monde, certains pays ne sont pas accessibles, changement de pratique => moins d'offre de stage en présentiel. Stage de découverte : ce n'est pas marqué que cela ne doit pas empiété sur la formation => il faudrait le préciser. Qui encadre ces stages ?

Intervention : bornage ? année dernière modif du calendrier du au covid pour les étudiants qui ne trouvaient pas de stage. => peut-on aussi allonger le calendrier concernant le stage.

Intervention : stages à l'étranger qui peuvent être fait à domicile ce n'est pas le but. Pas d'intérêt pédagogique car normalement c'est aussi découvrir la culture.

Intervention : espère que l'application de la gestion de stages soit meilleur que celui actuel.

Réponse : Stage en tout distanciel => inquiétude aussi quand un étudiant est en stage présentiel et que l'étudiant reste des heures et des heures dans un bureau. Pas vraiment de contact professionnel. Plus de risque en présentiel et distanciel de ne pas être en situation professionnelle mais risque dans les deux cas. Ajout de

contact quotidien pour éviter ou limiter ce risque. Stage découverte pas imposé aux étudiants. On peut indiquer "dans le cas où ce n'est pas prévu dans la maquette". Stages à l'étranger : on ne peut pas aller à l'encontre de ce qu'impose le ministère des affaires étrangères. Application Pstage va évoluer qui sera opérationnel en septembre (Fsup stage).

Intervention : stage en distanciel => pose les conditions dans lesquels l'étudiant va faire le stage suivant le domicile dans lequel il est. L'entreprise ne prend pas forcément le rôle de tuteur de stage. ne doit pas être un prétexte pour favoriser les stages en distanciel.

Rep : ce n'est pas une injonction. mais il existe des cas particulier d'avoir un stage court à domicile.

Intervention : des étudiants ont parfois pas les moyens de se déplacer quand il habite à Lille et doit aller faire son stage à Boulogne.

Présentation des amendements Nathalie (voir doc amendement complété)

Vote: 15 pour 1 contre 10 abstentions (nous)

3.2 Nouvelles formations "apprentissage"

Thomas : pas regardé (et pas d'avis a priori) sur les BUT (de toutes façons choix en grande partie restreint puisque une part importante du programme est national) et les DU. Concernant l'apprentissage, voir remarques des précédents CFVU sur le danger de cette systématisation de l'apprentissage et de la faiblesse à terme de son modèle économique.

Nathalie: vote abstention pour BUT

Argumentaire:

- Baisse du nombre d'heures en Cours, TD, TP : répartition du nombre d'heures presque identique à celui d'avant sur trois ans au lieu des deux ans de DUT ;
- Approche par compétences qui sert de structuration de diplôme alors que c'est une méthode pédagogique parmi d'autres avec une définition très singulière de la compétence au service des entreprises → L'université doit aussi former ces étudiants aux savoirs pour changer la société mais également faire évoluer les entreprises, ce qui n'est pas le cas dans cette nouvelle licence professionnelle où l'applicatif prend le dessus à la compréhension des savoirs, ces derniers étant devenus de simples ressources à appliquer ;
- CCF dans les maquettes : évaluation en continu. Les étudiants seront évalués lorsqu'ils seront prêt -> individualisation de l'évaluation basée sur le portfolio. Usine à case : remplissage du portfolio. Les collègues vont faire de l'évaluation permanente. L'enseignant devient un évaluateur et non plus un transmetteur de connaissances. Nécessité d'abord d'évaluer la maîtrise des savoirs avant d'évaluer la compétence : la première étape n'est pas intégrée dans les maquettes car les compétences ne sont pas exprimées en terme de savoir (compétences très génériques)
- Compte tenu de la structure particulière cette licence professionnelle en 3 ans impossible d'avoir des passerelles vers les autres formations ;
- Apprentissage : quid des stages ? Avant que des stages en Lpro. Glissement vers la seconde année de la Lpro au lieu d'uniquement la troisième année. L'apprentissage devient le modèle économique pour soutenir financièrement les formations au lieu de l'investissement de l'Etat qui se désengage de plus en plus du financement des formations ;
- Trop d'autonomie laissée aux étudiants via les SAE qui ont réduit les heures disciplinaires pourtant importantes, manque de savoirs va poser problème à ces étudiants pour poursuivre en master et dans les écoles d'ingénieurs ;
- le BUT est un BTS bis en trois ans.

J'ajouterai que les objectifs du passage en apprentissage de certaines formations sont très claires : 'ouverture à l'apprentissage en M1 permettrait de développer la formation et de répondre aux besoins des entreprises, pas toujours pleinement satisfaites par la succession de périodes de stage et d'apprentissage."

Nathalie :

Remarque globale sur les formations présentées : apprentissage de plus en plus développé au détriment de la formation initiale et de la formation continue (cette dernière est en diminution du fait de la forte augmentation de l'apprentissage. Est-ce que à terme les formations initiales vont continuer à exister ?

Moyen détourné d'usage de l'argent public → au service des entreprises uniquement. Le lien formation recherche risque de s'estomper à terme car trop au service des entreprises. Perte de savoirs non utiles à l'entreprise et pourtant indispensable pour répondre aux enjeux sociétaux. L'apprentissage ne doit pas devenir une modalité obligatoire. L'apprentissage en convient pas pour certains étudiants. C'est une modalité pédagogique parmi d'autres.

Nathalie: Proposition d'un vote abstention pour les BUT et les formations en apprentissage

Notes pendant la réunion :

BUT sont passé à Formasup mais le conseil de perfectionnement ne donne pas d'avis motivé

2 contre 5 abstention (nous) 17 pour

Explication de vote sur abstention Nathalie : très réservé sur le fait que de plus en plus de diplômes passent en apprentissage et de plus la réforme des IUT pose de nombreux problèmes

DU/DIU

Présentation des différents DU et DIU

Vote sur la globalité des DU et DIU : unanimité

3.3 Fermeture Licence pro Aménagement paysager parcours conduite de chantier

Thomas : pas de document le 14/05... pourtant cela aurait pu mériter des explications (cf. il peut y avoir de bonnes raisons de fermer une formation... mais aussi tellement de mauvaises !)

Toujours pas de document le 16/05

Toujours pas le 17/05

Nathalie : comme nous n'avons aucune informations concernant cette fermeture proposition de ne pas prendre part au vote

Thomas : ok pour moi, mais il faut à mon avis intervenir pour dire que ce n'est pas normal qu'on doive prendre une décision aussi importante sans explication et / ou sans document.

Notes pendant la séance : avant à l'UFR MIME partenariat avec institut de Genêt Complément au BTS. Institut genêt enseignements paysagers et univ lille gestion avec un PAST. Convention arrêtée par Genêt et le PAST est parti. Plus possible de continuer cette licence alors que perte de compétences pas capable à faire par les enseignements.

Intervention Niels: NPPV de cette fermeture car difficile de se positionner sur un seul discours. Normalement on devrait avoir des documents.

Intervention : Lpro qui fonctionne et qui fait objet de nombreuses demandes. Avait proposé une personne. pas normal que les formations tiennent uniquement sur une personne.

Intervention : pourquoi pas réussi de recruter des enseignants

Réponse : 15 étudiants. Insertion pro. La Lpro n'apporte rien de plus que le BTS. Mais surtout on a perdu ce partenariat. On n'a pas la compétence aménagement paysager. Pas capable d'accompagner les étudiants en stage. On est dépendant du partenaire.

Vote: 7 NPPV (nous) 18 pour

3.4 Dispositif de bourse projet GRAEL

Thomas: Pour ma part, j'ai un pb de fond sur le PIA (programmes d'excellence fléchés) et sur la notion de "concurrence pour recruter les bons étudiants). Financements relativement importants sur cibles restreintes en même temps que les conditions de travail et d'études sont mauvaises pour la majorité. Ceci étant dit, en terme de vote, est-ce qu'on s'oppose aux bourses par opposition au mode de fonctionnement ou est-ce qu'on s'abstient dans l'optique de ne pas bloquer le versement de bourses (sur l'idée quitte à ce que l'argent soit fléché, autant qu'ils reviennent en partie à des étudiants, même "concurrentiels").

Loris : Les critères de sélection sont plus que discutable. Souligné le fait que c'est réservé aux étudiants venants d'établissement étranger. Pas très logique après bienvenue en France, sauf si c'est une forme de sélections caché. On veut bien accueillir mais seulement si il sont très bon.

Y a t-il un plafond de bénéficiaire ? Si oui, lequel

Niel: Horrible programme, la continuation logique de bienvenue en France où seuls les étudiants "à haut potentiel" triés sur le volet auraient le droit de faire des études convenablement. On ne peut pas valider un projet aussi élitiste où les frais et taxes payés par la majorité ne financent qu'une toute petite partie des étudiante-s sélectionnés.

Pour répondre à Loris les bourses sont ouvertes aux français-e-s et aux étranger-e-s, mais a l'air clairement de faire plutôt de l'appel de pied aux étranger-e-s.

Nathalie : inégalité de traitement entre les étudiants étrangers : ceux qui vont dans des masters classiques paient plein pot le montant l'inscription (étudiants hors UE) tandis que d'autres étudiants étrangers perçoivent une bourse pouvant aller jusqu'à un montant de 7000 euros !

Quel est le CSP des populations étudiantes concernées par ce dispositif ?

Ces étudiants ont plus de chance de ne pas travailler pour faire des études contrairement aux autres étudiants. Il y a une inégalité de traitement.

Pour le vote j'aurais plutôt une préférence pour voter contre avec comme explication de vote : nous ne défendons pas la politique d'excellence qui met en concurrence les étudiant et les collègues d'ailleurs. C'est une position contre ces politiques d'excellence qui se sont répandues à travers le monde. De toute façon nous ne serons pas majoritaires car les collègues en majorité aiment bien ces politiques d'excellence. Donc SERVIR devrait voter pour comme Elan. Par contre les étudiants hors syndicats j'en suis moins certaines. Si vous trouvez que c'est trop rude on peut faire abstention avec la même explication de vote.

Niel: pour moi contre, pour toutes les raisons citées au dessus

Thomas: ok pour moi aussi pour le vote contre

Niel : Attention pour l'argumentaire par ailleurs, les étudiant-e-s étranger-e-s en master seront maintenant tous exonérés automatiquement à partir de la rentrée à Lille (décision du dernier CA), mais pas les licences

Intervention (Niel) : continuation de la politique d'excellence qui est celle de l'université maintenant. Dans la continuité de bienvenue en France. Inégalité immense entre les étudiants.

Intervention : salue l'interdisciplinarité et l'interdépendance pour aller contre le cloisonnement des avancées de la recherche.

Rep : plusieurs formes inégalités : - entre les parcours (35 sur 100 parcours sélectionnés), but d'étendre autant qu'on peut. On peut espérer que U Lille soit attractif. Inégalité entre les étudiants dans un même parcours :

bourse effectivement pour travailler dans des bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas pour tous les étudiants. Les étudiants reçoivent la même formation. Ne coûte rien à U Lille. PIA, ANR, collectivité territoriale (MEL). Dans la même journée on vote des aides à hauteur de 3000 euros. Nécessiter de réponse de manière différente aux besoins des étudiants.

Intervention (Niel) : 2 ou 3 ont le droit d'avoir des super bourse et les autres qui n'ont pas le bon potentiel. Les étudiants qui travaillent pour vivre ont moins de chance de réussir les études.

Vote: 7 contre (nous) 16 pour

4. Vie Universitaire

4.1 Nouveau seuil d'aide FSDIE AS pour les étudiants de 1er cycle

Thomas : a priori, pas d'opposition de principe ; juste une interrogation sur le fait de limiter cet élargissement aux étudiants de 1er cycle (même s'ils sont moins nombreux à en avoir besoin en master, pourquoi bloquer lorsque le besoin est là ?) (Réponse : Phase de test voir si les budgets suffises, et élargissement au 2ème cycle possible.)

POUR

Nathalie: ok

Notes en séance :

Voir diaporama, même montant chaque année (fonds propres, FSDIE et ??)

Validation du vote de la FSDIE

Vote sur le montant : unanimité

Vote 3000 euros par cycle et de décloisonner (un seul versement possible) : unanimité

5 Mesures faisant l'objet d'un partenariat ou d'une convention

Thomas:

Partie relation internationale : nous n'avons pas les quelques lignes de présentation, contrairement à ce qui avait été demandé et promis. Cela me semble nécessaire pour le travail d'élu (au regard du nombre de documents, cela permet de creuser là où c'est nécessaire). N'étant pas présent sur place, à vous de voir, mais cela me semblerait justifier un vote "contre"

Nathalie:

Ok avec Thomas pour rappeler notre demande

RI 1 . Accord de coopération pour la mise en place d'un double diplôme avec Czech University of Life Sciences CZU Je serait plutôt favorable. La convention est assez bien expliquée. Echange d'étudiants au niveau master entre les deux pays. Pour ?

RI 2. Accord cadre de collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue - UQAT. Difficile de savoir à quoi correspond le contenu de la convention. Description très général : échange d'étudiants à tous les niveaux. Abstention ? RETIRE

RI 3. Accord de coopération et accord d'échange d'étudiants avec Hang Seng University of Hong Kong HSUHK. Idem. Abstention ?

RI 4. Accord de coopération et accord d'échange d'étudiants avec Saitama University Japon SU. Idem.

Abstention? 3 étudiants / université par an

RI 5. Accord de coopération et accord d'échange d'étudiants avec l'Université Kyonggi KGU Corée. Idem. Abstention ? 5 étudiants / université par an

RI 6. Accord de coopération inter-universitaire et accord d'échange d'étudiants avec l'Université fédérale de Rio de Janeiro UFRJ Idem. Abstention ? 5 étudiants / université par an

RI 7. Accord de coopération inter universitaire avec l'universidade Federal de Uberlândia Brésil UFU. Idem. Abstention ? RETIRE

Thomas : Ok avec les propositions de Nathalie

Intervention Nathalie:

Demande de tableau de synthèse avec les éléments essentiels pour traiter les convention car difficile à lire. Rep : va regarder à le faire. par contre pas possible d'avoir les fiches de suivi car ces documents sont confidentiels.

Vote : unanimité

Partie DGD FTLV : là, c'est un peu différent, même si on n'a pas la note d'intention, les préambules permettent de connaître les objectifs (bon, à mon avis, faut quand même en rajouter une louche sur les notes d'intention).

- Convention avec l'association sportive (1) : il s'agit d'une association entièrement interne à l'Université, qui a, notamment pour objectif d'organiser les compétitions sportives universitaires... cela pourrait aussi bien être un service de l'Université, donc je serais pour que l'Université verse la subvention (même importante)... d'autant plus qu'au regard du retard où cela passe, les fonds ont déjà été engagés. (POUR) (Info : Unanimité au FSDIE)
- Conventions pharma (10 à 12) : pas regardé dans le détail, mais convention pour l'organisation de formation, pas d'opposition de principe POUR
- Convention polis (13) : vu la difficulté de maintenir le champs culturel des langues anciennes, je serais plutôt POUR
- Convention IFSI (2) : possibilité d'accéder en école d'infirmière par la PASS. Pas de grand avis sur la question, mais a priori ok (sauf si quelqu'un à un avis plus pertinent...) POUR
- Avenant convention Ecole du nord (3) et ESMD (4) : Précision des conditions d'admission des étudiants dans l'école de théâtre et changement de dénomination pour l'école de danse : ok POUR
- Convention Université de Paris (5) : Possibilité réciproque de suivre les cours de l'autre master. Favorable. POUR
- Convention ISTNF (6): Association. Pour formation santé au travail. A priori, plutôt pour, mais question des frais d'inscriptions très élevé aurait tendance à me refroidir... cela nécessite au moins des explications... Vote à voir selon échanges.

Nathalie: A voir effectivement: frais d'inscription très élevés!!!

Pendant la séance : c'est en FC et donc les frais de formation ne sont pas des frais d'inscription

- Convention GRETA (7 et 9) : les motivations de la convention me laisse perplexe... mais pas d'avis bien défini.

Nathalie: Dans les deux cas le GRETA assure entre autres des enseignements que peut faire l'université (Expression écrite et orale, anglais, etc). Quel est le rôle finalement du GRETA dans les deux licences pro? Pourquoi faire appel au GRETA? Taux horaire des personnels GRETA dans les deux LPro? Licence existe déjà sur le site de l'université (reconduction)? Pas sur le site du GRETA. Nouveau partenariat? Quel intérêt de s'associer au GRETA? Pourquoi ne pas faire appel à des professionnels des entreprises pour les enseignements qui ne peuvent pas être assurés par l'université? Vote selon réponse (abstention???)

Notes pendant la réunion :

Présentation des différentes conventions

GRETA support pour les lycées pour gérer l'alternance. Lycée Gaston berger et IAE

Vote: unanimité

Thomas: Lors du dernier CFVU, au niveau des élus enseignants et BIATSS, nous avions refusé de participer au vote concernant des subventions accordées par les composantes (partant du principe que cela n'avait pas de sens), sauf quand les débats avaient montré que les projets étaient particulièrement mauvais, voir dangereux. Si j'ai bien compris, là, il y a eu un financement FSDIE (donc projet contrôlé), donc, je resterais sur la position de NPPV... mais, sur cet aspect, je fais confiance aux étudiants -°) (C'était sous les mandats d'inter asso) Mais pour une fois la subvention était justifié donc POUR ^^

Niel : Je resterais sur abstention personnellement à cause du prix du we pour chaque étudiant, pas très inclusif

Vote unanimité

7 Questions diverses